

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article495>



S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

Décret n° 2017 - 790 du 5 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences

Date de mise en ligne : dimanche 7 mai 2017

- CERTIFIER - Examens - Textes Réglementaires -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0108 du 07 Mai 2017

Décret n° 2017 - 790 du 5 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art ou de la mention complémentaire dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.